

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 624/SG/CG portant ouverture d'une session spéciale d'examen en vue de la délivrance du Certificat d'Etudes Primaires Elémentaires, session des adultes.

n° 624/SG/CG

Ministère

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT, DES SPORTS ET DE
LA JEUNESSE

Date de publication

24 avril 1968

Numéro JO

n° 9 du 10/05/1968

Date du numéro

10 mai 1968

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Il est ouvert, à titre exceptionnel, le 16 mai 1968, dans le Centre de Djibouti, une session spéciale d'examen en vue de la délivrance du C.E.P.E. session des adultes, réservée aux candidats des Forces armées.

Art. 2

— Le registre des candidats sera clos le 10 mai 1968. Les candidats devront adresser à l'Inspecteur de l'Enseignement primaire, avant cette date, une demande sur papier libre accompagnée d'une pièce d'état civil ou de sa copie conforme.

Art. 3

— les conditions régissant le présent examen restent celles prévues par l'arrêté n°. 66/114/SPCG du 13 septembre 1966 susvisé.